

**Demande d'enregistrement
S.A.S. BIOENERGIE'CO à Beuzevillette**

Création et exploitation d'une unité de méthanisation agricole

AMS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 17 novembre 2022, une consultation du public est ouverte du **lundi 12 décembre 2022 à 9h00 au mardi 10 janvier 2023 à 18h30** portant sur une demande d'enregistrement en vue de la création et de l'exploitation d'une unité de méthanisation agricole et collective sur la commune de Beuzevillette. Le projet est présenté par la S.A.S. BIOENERGIE'CO dont le siège social se situe route du Feugrès sur la commune de Beuzevillette (76210).

La rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement impactée par cette activité est la suivante : **2781** : Enregistrement - Installations de méthanisation de déchets non dangereux ou de matière végétale brute, à l'exclusion les installations de méthanisation d'eaux usées ou de boues d'épuration urbaines lorsqu'elles sont méthanisées sur leur site de production **1**. Méthanisation de matière végétale brute, effluents d'élevage, matières stercoraires, lactosérum et déchets végétaux d'industries agroalimentaire **b**) la quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 30 t/j et inférieure à 100 t/j. Quantité de matières traitées du projet : environ 74 t/j

Pendant toute la durée de cette consultation, le dossier est déposé en mairie de Beuzevillette. Le public peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

L'avis et le dossier de demande de l'exploitant sont mis en ligne sur le site internet de la préfecture, pendant toute la durée de cette consultation, à l'adresse suivante :

<http://www.seine-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Information-du-public-enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Consultations-du-public>

Les observations et propositions du public peuvent être communiquées pendant cette période :

- sur le registre de consultation disponible en mairie de Beuzevillette aux jours et heures d'ouverture au public,
- par courrier à la préfecture de la Seine-Maritime : Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau de l'utilité publique et de l'environnement - CS 16036 - 7, Place de la Madeleine - 76036 Rouen Cedex en précisant : « consultation du public – S.A.S. BIOENERGIE'CO »
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr en précisant « consultation du public – S.A.S. BIOENERGIE'CO ».

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant l'enregistrement, l'enregistrement assorti de prescriptions, l'instruction de la demande selon la procédure d'autorisation (assujettie à étude d'impact, étude de dangers et enquête publique) ou le refus, à l'issue de la consultation du public, est le préfet de la Seine-Maritime.